

Ministry of Education

Office of the ADM
Financial Policy and Business Division
900 Bay Street
20th Floor, Mowat Block
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Bureau du sous-ministre adjoint
Division des politiques financières et des
opérations
900, rue Bay
20^e étage, Édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2



2016 : B04

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Responsables des affaires scolaires

EXPÉDITEUR : Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint
Division des politiques financières et des opérations

DATE : 4 mars 2016

OBJET : Capacité de planification des immobilisations 2015-
2016 et 2016-2017

J'ai le plaisir de vous fournir des précisions sur le programme Capacité de planification des immobilisations (CPI) de 2015-2016 et de 2016-2017, annoncé pour la première fois dans la note de service 2015 : B03 du 13 février 2015.

Le programme CPI est un des piliers de la Mesure d'économies et de modernisation pour les conseils scolaires. Son objectif est de financer les activités de planification supplémentaires que doivent entreprendre les conseils pour utiliser plus efficacement les installations scolaires en raison de l'élimination graduelle de l'aide financière pour les installations sous-utilisées (financement complémentaire). Le programme a un budget annuel de 8,3 millions \$ par an, pendant quatre ans (à partir de l'année scolaire 2014-2015), ce qui coïncide avec l'élimination graduelle du financement complémentaire et la durée du programme de financement des immobilisations pour le regroupement scolaire.

Pour permettre de prendre des décisions à plus long terme en matière d'embauche et de planification, le Ministère annonce l'allocation des fonds du programme CPI pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017. Les fonds alloués à chaque conseil dans le cadre du programme CPI sont indiqués à l'**Annexe 1** de cette note de service.

Plusieurs modifications seront apportées au programme CPI au cours des deux prochaines années. L'une des principales consiste à répartir les fonds alloués à la Capacité de planification des immobilisations en deux programmes :

1. Renforcement de la capacité et gestion des données (7,7 millions \$ par an)
2. Aide pour l'utilisation conjointe des écoles (600 000 \$ par an)

L'affectation d'une partie des fonds du programme CPI visant à encourager l'utilisation conjointe des écoles entre deux ou plusieurs conseils démontre que le Ministère favorise ce type d'écoles comme solution pour combler efficacement les besoins en installations scolaires dans certains cas. Ce financement reconnaît également que le Ministère doit stimuler davantage l'utilisation conjointe des écoles.

Ces fonds seront versés aux conseils dans le cadre des SBE de 2015-2016 (modification à venir prochainement) et des SBE de 2016-2017, sous réserve de l'approbation de la lieutenante-gouvernante en conseil. Le financement de ce programme est prévu pour une 4^e année (2017-2018), mais la méthode d'allocation peut changer selon le besoin.

Précisions sur le programme

1. Renforcement de la capacité et gestion des données (7,7 millions \$)

Le financement visant à faciliter la planification des conseils et la gestion des données dans le cadre du programme CPI est semblable à celui de 2014-2015. Il est réparti en deux sous-catégories : renforcement de la capacité et gestion des données. Mais la méthode d'allocation employée pour les deux sous-catégories a été révisée dans le but de canaliser le financement du renforcement de la capacité vers les conseils scolaires qui ont le plus grand besoin de réduire leur capacité excédentaire. Cette méthodologie est décrite à l'**Annexe 2**.

Renforcement de la capacité

Le financement du renforcement de la capacité vise à :

- assurer l'élaboration de plans d'immobilisations qui permettent de rajuster les dépenses et de gérer la capacité excédentaire des écoles;
- soutenir les efforts déployés par les conseils scolaires dans la révision des installations scolaires;
- repérer et développer les possibilités de partenariat relativement à d'éventuelles installations dans les écoles sous-utilisées que les conseils jugent viables pour de telles ententes;
- soutenir l'embauche de services de médiation tiers pour faciliter les discussions sur la planification entre conseils et municipalités et pour favoriser la planification coopérative.

Admissibilité – Renforcement de la capacité

Quarante-trois conseils scolaires sont admissibles aux fonds de renforcement de la capacité en 2015-2016 et 2016-2017. Le critère d'admissibilité à ces fonds est toujours le nombre d'écoles du conseil considérées comme étant « admissibles » (définies comme des écoles ayant un taux d'utilisation de 65 % ou moins). À partir de 2015-2016, ce critère tiendra aussi compte des pressions causées par la baisse d'effectif et la diminution du financement complémentaire de chaque conseil.

L'admissibilité est déterminée en calculant d'abord l'ensemble des répercussions de la Mesure d'économies et de modernisation pour les conseils scolaires (c.-à-d. les modifications intégrales mises en place pour le financement complémentaire) sur la Subvention pour le fonctionnement et la réfection (F et R) des installations scolaires de chaque conseil. Les conseils scolaires sont répartis en quatre groupes selon la variation en pourcentage de la Subvention pour le fonctionnement et la réfection (F et R) des installations scolaires de chaque conseil :

- groupe A – diminution F et R supérieure ou égale à 5 %
- groupe B – diminution F et R entre 5 % et 0 %
- groupe C – augmentation F et R entre 0 % et 5 %
- groupe D – augmentation F et R supérieure ou égale à 5 %

Les conseils qui tombent dans le groupe A sont admissibles aux fonds du programme Renforcement de la capacité, ceux qui tombent dans le groupe D n'y sont pas.

Conseils des groupes B et C :

- Si le conseil a moins de 15 % de ses écoles considérées comme étant *admissibles* (écoles ayant un taux d'utilisation de 65 % ou moins*), il n'est pas admissible aux fonds du programme Renforcement de la capacité.
- Si le conseil a plus de 15 % de ses écoles considérées comme étant *admissibles* (écoles ayant un taux d'utilisation de 65 % ou moins*) et que son effectif diminue depuis trois années consécutives dans un volet**, il est admissible aux fonds du programme Renforcement de la capacité.

*Calculé selon l'effectif quotidien moyen du conseil scolaire prévu pour 2015-2016, publié en mars 2015.

**À partir de l'effectif quotidien moyen du conseil scolaire prévu pour 2015-2016.

Gestion des données

Tous les conseils scolaires sont admissibles aux fonds de la sous-catégorie Gestion des données qui sont attribués proportionnellement au nombre total d'écoles du conseil.

Les fonds affectés à la Gestion des données visent à soutenir l'embauche de personnel supplémentaire pour mettre à jour :

- le Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS)
- les applications Total Capital Planning Solution (TCPS) et VFA.facility.

Nota : L'application VFA.facility remplacera l'application TCPS dans tous les conseils en 2016.

2. *NOUVEAU* Projets d'utilisation conjointe des écoles (600 000 \$)

Dans le cadre du programme CPI de 2015-2016 et de 2016-2017, le Ministre lance un nouveau projet visant à favoriser l'utilisation conjointe des écoles. Au cours de ces années, 600 000 \$ des 8,3 M\$ du programme CPI seront réservés à ce projet. On entend par utilisation conjointe des écoles le partage d'une même installation scolaire par deux ou plusieurs conseils scolaires. Les fonds du programme CPI soutiendront les activités suivantes :

1. Études entreprises par deux ou plusieurs conseils en vue de mettre sur pied un projet d'utilisation d'écoles en commun.
2. Études sur l'utilisation conjointe – Le Ministère retiendra les services de conseillers externes pour établir deux rapports :
 - Étude sur la possibilité d'utiliser conjointement des écoles
 - Trousse à outils « Utilisation conjointe des écoles »

Ces projets visent à inciter les conseils scolaires à étudier davantage la possibilité d'utiliser des écoles en commun en leur fournissant les renseignements et les ressources qui leur donneront les moyens de le faire.

Les critères d'admissibilité des conseils scolaires au financement affecté à la planification des projets d'utilisation conjointe des écoles seront annoncés plus tard. En coopération avec le Comité consultatif sur les immobilisations, formé de représentants de 15 conseils scolaires de toute la province, le Ministère établira les critères pour recevoir ces fonds ainsi que la portée des travaux relatifs aux deux rapports et à la vérification des produits finaux livrables.

Rapports et reddition des comptes

Le Ministère a l'intention de maintenir la simplicité des exigences relatives à l'établissement des rapports sur la CPI. Les dépenses engagées dans le volet CPI seront comptabilisées avec celles de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires dans les états financiers de 2015-2016 et de 2016-2017. On distribuera un sondage en ligne au début de l'année scolaire 2016-2017 sur la façon

dont les conseils scolaires utilisent les fonds affectés à la CPI pour combler leurs besoins en matière d'écoles sous-utilisées et de gestion des données.

Ateliers de facilitation de l'OASBO

L'Ontario Association of School Business Officials (OASBO), en collaboration avec le Ministère, a mis sur pied un programme d'ateliers de facilitation à l'intention du personnel des conseils scolaires. Ces ateliers, qui seront présentés entre janvier et mars 2016, offrent aux personnels une occasion de se perfectionner et d'améliorer leurs compétences de nature stratégique, publique et communautaire, en particulier en ce qui a trait aux examens des installations destinées aux élèves. Reliés au programme Capacité de planification des immobilisations et plus généralement aux autres piliers mis en place par le Ministère pour soutenir l'initiative Mesure d'économies et de modernisation, ces ateliers permettent aux conseils de renforcer les capacités de leur personnel. Ils sont offerts gratuitement aux personnels des conseils scolaires, car ils sont financés par le Ministère. Voir le [site Web](#) de l'OASBO pour en savoir plus.

Renseignements

Si vous avez des questions ou voulez d'autres renseignements, veuillez contacter l'analyste des immobilisations qui est affecté à votre conseil, ou Grant Osborn, directeur, Direction des politiques et des programmes d'immobilisations, au 416 325-1705 ou par courriel à Grant.Osborn@ontario.ca.

Original signé par :

Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint
Division des politiques financières et des opérations

c.c. : Gestionnaires de la planification

Annexe 1 – Allocations des conseils – Allocation de deux ans

Annexe 2 – Méthode d'allocation

Annexe 1 Programme Capacité de planification des immobilisations 2015-2016 et 2016-2017

CSD n°	Nom de CSD	Gestion des données	Renforcement de la capacité	Allocation totale CPI
2	Algoma DSB	36,600 \$	106,050 \$	142,650 \$
3	Rainbow DSB	36,600 \$	106,050 \$	142,650 \$
4	Near North DSB	36,600 \$	106,050 \$	142,650 \$
5.1	Keewatin-Patricia DSB	30,500 \$	75,100 \$	105,600 \$
5.2	Rainy River DSB	30,500 \$	48,550 \$	79,050 \$
6.1	Lakehead DSB	36,600 \$	106,050 \$	142,650 \$
6.2	Superior-Greenstone DSB	30,500 \$	75,100 \$	105,600 \$
7	Bluewater DSB	43,920 \$	111,330 \$	155,250 \$
8	Avon Maitland DSB	36,600 \$	79,500 \$	116,100 \$
9	Greater Essex County DSB	43,920 \$	111,330 \$	155,250 \$
10	Lambton Kent DSB	43,920 \$	111,330 \$	155,250 \$
11	Thames Valley DSB	63,440 \$	125,410 \$	188,850 \$
12	Toronto DSB	91,500 \$	251,850 \$	343,350 \$
13	Durham DSB	52,765 \$	- \$	52,765 \$
14	Kawartha Pine Ridge DSB	43,920 \$	111,330 \$	155,250 \$
15	Trillium Lakelands DSB	43,920 \$	111,330 \$	155,250 \$
16	York Region DSB	63,440 \$	- \$	63,440 \$
17	Simcoe County DSB	52,765 \$	- \$	52,765 \$
18	Upper Grand DSB	43,920 \$	- \$	43,920 \$
19	Peel DSB	76,250 \$	- \$	76,250 \$
20	Halton DSB	52,765 \$	- \$	52,765 \$
21	Hamilton-Wentworth DSB	52,765 \$	117,710 \$	170,475 \$
22	DSB of Niagara	52,765 \$	144,260 \$	197,025 \$
23	Grand Erie DSB	43,920 \$	111,330 \$	155,250 \$
24	Waterloo Region DSB	52,765 \$	- \$	52,765 \$
25	Ottawa-Carleton DSB	52,765 \$	170,810 \$	223,575 \$
26	Upper Canada DSB	52,765 \$	170,810 \$	223,575 \$
27	Limestone DSB	43,920 \$	84,780 \$	128,700 \$
28	Renfrew County DSB	36,600 \$	79,500 \$	116,100 \$
29	Hastings and Prince Edward DSB	36,600 \$	106,050 \$	142,650 \$
30.1	Northeastern Catholic DSB	30,500 \$	75,100 \$	105,600 \$
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	30,500 \$	48,550 \$	79,050 \$
31	Huron-Superior Catholic DSB	30,500 \$	75,100 \$	105,600 \$
32	Sudbury Catholic DSB	30,500 \$	- \$	30,500 \$
33.1	Northwest Catholic DSB	30,500 \$	- \$	30,500 \$
33.2	Kenora Catholic DSB	30,500 \$	48,550 \$	79,050 \$

CSD n°	Nom de CSD	Gestion des données	Renforcement de la capacité	Allocation totale CPI
34.1	Thunder Bay Catholic DSB	30,500 \$	48,550 \$	79,050 \$
34.2	Superior North Catholic DSB	30,500 \$	- \$	30,500 \$
35	Bruce-Grey Catholic DSB	30,500 \$	- \$	30,500 \$
36	Huron-Perth Catholic DSB	30,500 \$	- \$	30,500 \$
37	Windsor-Essex Catholic DSB	36,600 \$	79,500 \$	116,100 \$
38	London District Catholic School Board	43,920 \$	84,780 \$	128,700 \$
39	St. Clair Catholic DSB	36,600 \$	- \$	36,600 \$
40	Toronto Catholic DSB	63,440 \$	231,610 \$	295,050 \$
41	Peterborough V N C Catholic DSB	36,600 \$	- \$	36,600 \$
42	York Catholic DSB	52,765 \$	144,260 \$	197,025 \$
43	Dufferin-Peel Catholic DSB	52,765 \$	144,260 \$	197,025 \$
44	Simcoe Muskoka Catholic DSB	43,920 \$	- \$	43,920 \$
45	Durham Catholic DSB	36,600 \$	- \$	36,600 \$
46	Halton Catholic DSB	43,920 \$	- \$	43,920 \$
47	Hamilton-Wentworth Catholic DSB	43,920 \$	- \$	43,920 \$
48	Wellington Catholic DSB	30,500 \$	- \$	30,500 \$
49	Waterloo Catholic DSB	36,600 \$	- \$	36,600 \$
50	Niagara Catholic DSB	43,920 \$	- \$	43,920 \$
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	36,600 \$	79,500 \$	116,100 \$
52	Catholic DSB of Eastern Ontario	36,600 \$	79,500 \$	116,100 \$
53	Ottawa Catholic DSB	43,920 \$	111,330 \$	155,250 \$
54	Renfrew County Catholic DSB	30,500 \$	75,100 \$	105,600 \$
55	Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	36,600 \$	- \$	36,600 \$
56	CSD du Nord-Est de l'Ontario	30,500 \$	- \$	30,500 \$
57	CSD du Grand Nord de l'Ontario	30,500 \$	75,100 \$	105,600 \$
58	CS Viamonde	43,920 \$	- \$	43,920 \$
59	CÉP de l'Est de l'Ontario	36,600 \$	79,500 \$	116,100 \$
60.1	CSD catholique des Grandes Rivières	36,600 \$	132,600 \$	169,200 \$
60.2	CSD catholique Franco-Nord	30,500 \$	- \$	30,500 \$
61	CSD catholique du Nouvel-Ontario	36,600 \$	106,050 \$	142,650 \$
62	CSD catholique des Aurores boréales	30,500 \$	- \$	30,500 \$
63	CS catholique Providence	36,600 \$	52,950 \$	89,550 \$
64	CSD catholique Centre-Sud	43,920 \$	- \$	43,920 \$
65	CSD catholique de l'Est ontarien	36,600 \$	132,600 \$	169,200 \$
66	CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	43,920 \$	84,780 \$	128,700 \$
	Total	2,980,460 \$	4,716,930 \$	7,697,390 \$

Annexe 2

Méthode d'allocation

La méthode d'allocation des fonds du programme CPI pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 est indiquée ci-dessous.

Les fonds alloués au programme CPI sont répartis en quatre volets de financement distincts, soit :

- la planification des immobilisations;
- les processus d'examen des installations par le comité d'examen des installations (CEI);
- les partenariats de partage des installations/carrefours communautaires/services de médiation;
- la gestion des données.

Les trois premiers volets correspondent aux secteurs vers lesquels se tournent souvent les conseils aux prises avec des écoles sous-utilisées pour régler le problème des locaux excédentaires. Ces trois volets composent l'allocation de fonds du programme CPI.

Calcul

Chaque volet se caractérise par un financement de base unique et un facteur d'échelle. Le facteur d'échelle sert de multiplicateur pour accroître le montant de base alloué en fonction de la taille et des besoins d'un conseil. Les facteurs d'échelle pour la planification des immobilisations et la gestion des données dépendent de la taille du conseil, établie en fonction du nombre d'écoles que regroupe un conseil au total. Les facteurs d'échelle pour les processus d'examen du CEI, les partenariats, la médiation et les carrefours dépendent également du conseil, en fonction du nombre d'écoles définies comme étant *admissibles* au programme CPI (voir définition à la page 3).

Montants de base alloués :

- Montant de base alloué à la planification des immobilisations : 22 000 \$
- Montant de base alloué aux processus d'examen du CEI : 22 000 \$
- Montant de base alloué aux partenariats, aux carrefours et à la médiation : 4 550 \$
- Montant de base alloué à la gestion de données : 30 500 \$

Facteurs d'échelle utilisés pour la planification des immobilisations et la gestion des données (A) :

- 1,0 si le conseil a de 0 à 25 écoles
- 1,20 si le conseil a de 26 à 50 écoles
- 1,44 si le conseil a de 51 à 100 écoles
- 1,73 si le conseil a de 101 à 150 écoles
- 2,08 si le conseil a de 151 à 250 écoles
- 2,5 si le conseil a de 251 à 350 écoles
- 3,00 si le conseil a plus de 350 écoles

Facteurs d'échelle utilisés pour les processus d'examen du CEI et les partenariats de partage des installations (B) :

- 1 si le conseil a de 0 à 4 *écoles admissibles au CPI*
- 2 si le conseil a de 5 à 10 *écoles admissibles au CPI*
- 3 si le conseil a de 11 à 20 *écoles admissibles au CPI*
- 4 si le conseil a de 21 à 30 *écoles admissibles au CPI*
- 5 si le conseil a de 31 à 40 *écoles admissibles au CPI*
- 6 si le conseil a de 41 à 50 *écoles admissibles au CPI*
- 7 si le conseil a plus de 50 *écoles admissibles au CPI*

L'allocation de fonds du programme CPI est calculée comme suit pour chaque conseil :

<p>Renforcement de la capacité (<i>conseils admissibles seulement</i>)</p> <p>= (22 000 \$ x A) + (22 000 \$ x B) + (4 550 \$ x B)</p> <p>+</p> <p>Gestion des données (<i>tous les conseils</i>)</p> <p>= (30 500 \$ x A)</p>
